



## **Municipalité de DIZY**



# Rapport de gestion 2022

## 1. Administration générale

### 1.1. Situation sanitaire

Le 16 février 2022, le Conseil fédéral a levé la majorité des mesures nationales de lutte contre la pandémie de coronavirus. Les manifestations habituelles ont donc pu avoir lieu et se sont déroulées avec succès. La Municipalité a pu recevoir les nouveaux habitants ainsi que les citoyens ayant atteint leur majorité pour un petit apéritif de bienvenue.

### 1.2. Greffe municipale

Mme Dominique Desgranges, secrétaire municipale à Dizy depuis le 1er janvier 2004 a pris sa retraite, bien méritée, le vendredi 18 mars 2022. La Municipalité la remercie encore pour toutes ces années de bonne collaboration et son excellent travail.

### 1.3. Conciergerie

Mme Del Ponte Maria qui remplaçait Mme Silvana Devenoge pour la conciergerie a mis un terme à son contrat. Nous la remercions pour son travail. Après avoir passé une annonce dans le tout-ménage du mois d'octobre 2022, Mme Amparo Vasco Vasco, domiciliée à Dizy a été engagée pour le nettoyage des bâtiments communaux ainsi que pour gérer les locations de la salle communale.

### 1.4. Jubilaires

La Municipalité est heureuse de célébrer ses jubilaires. Chacune des visites apporte son charme, son histoire et c'est toujours un plaisir de rencontrer nos aînés. En 2022, il y a eu une octogénaire à Dizy.

## 2. Finances

### 2.1. Détail des dépenses supplémentaires

Dans son préavis N°4/2021, le Conseil Général a accordé à la Municipalité l'autorisation générale de dépenses supplémentaires pour la législature 2021 – 2026 pour un montant maximal de Frs. 80'000.00 par an, dont voici le détail pour l'année 2022 pour un total de Frs. 70'491.85 :

- Administration – formation OFISA informatique: **Fr. 3'355.75**
- Travaux forestiers à la plantation des Kidzy : **Fr. 2'480.00**
- Etude rénovation bâtiment communal : **Fr. 10'000.00**
- Bureau Afry et solde eaux 2021 : **Fr. 19'649.65**
- Fuite d'eau sur le réseau : **Fr. 10'516.45**
- Réfection conduite d'eau pâturage : **Fr. 24'490.00**

## 2.2. Participations Valorsa

1.	<i>Le nom et la forme juridique de l'organisation</i>	VALORSA SA, société anonyme
2.	<i>Les activités et les tâches publiques à effectuer</i>	<p>Selon la loi vaudoise sur la gestion des déchets, le périmètre Ouest, en l'occurrence la société, Valorsa SA est la structure à laquelle les tâches communales (article 14) ont été déléguées (art. 15).</p> <p>Selon ses statuts, Valorsa SA fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets. Elle encourage et favorise la collecte séparée des déchets recyclables.</p>
3.	<i>L'ensemble du capital de l'organisation et la part de la collectivité</i>	<p>Capital social de 6,8 millions entièrement libéré.</p> <p>Les 101 actionnaires sont des communes vaudoises.</p> <p>Part de la collectivité : 0.11 %</p>
4.	<i>La valeur d'acquisition et la valeur comptable de la participation</i>	<p>Valeur d'acquisition : frs. 7'200.00</p> <p>Valeur comptable : frs. 1.00 - complètement amortie.</p>
5.	<i>Les principales autres parties intéressées</i>	Les 100 autres communes actionnaires
6.	<i>Les participations propres de l'organisation</i>	<p>Valorsa SA détient 3.27 % de son propre capital-actions.</p> <p>Valorsa SA est actionnaire à 36.03% de l'usine d'incinération TRIDEL SA.</p>
7.a	<i>Les flux financiers pendant l'année de référence entre collectivité et organisation et les indications sur les prestations fournies par l'organisation</i>	<p>Ordures ménagères : frs. 13'692.30</p> <p>Encombrants : frs. 2'825.90</p> <p>Déchets carnés : 475.65</p>
7.b	<i>Taxe au sac, les flux financiers pendant l'année de référence entre collectivité et organisation et les indications sur les prestations fournies par l'organisation</i>	Rétrocession taxes au sac : frs. 7'823.40
8.	<i>Les déclarations sur les risques spécifiques, y compris les engagements conditionnels et obligations de garantie de l'organisation</i>	Valorsa SA n'a aucun engagement ni obligation.

### **3. Bâtiments**

#### **3.1. Maintenance des appartements communaux**

Les travaux d'entretien ont été élaborés en fonction de l'état général des bâtiments.

La cuisine de l'appartement de la Rue du Village 24 nécessitait une rénovation, elle n'avait pas subi de travaux depuis de longues années. C'est maintenant chose faite, celle-ci a été rénovée.

#### **3.2. Maison de commune et battoir**

Les démarches, pour un éventuel projet de rénovation du bâtiment communal et de transformation du battoir, se poursuivent. Une commission thématique et consultative pour l'avenir des bâtiments communaux a été nommée lors du Conseil général du mois de décembre 2022.

L'arrière-salle du Conseil et le grenier ont été nettoyés et vidés. Une mise avec différents objets est prévue en 2023.

### **4. Routes**

#### **4.1. Eclairage public**

Dans un souci d'économie d'énergie, au mois de mai 2022, la Municipalité a fait intervenir l'entreprise Duvoisin-Groux SA pour la pose d'horloges permettant de couper l'éclairage public entre 22h00 et 5h00.

De plus, comme environ 500 communes des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Valais, la Commune de Dizy a participé à l'opération « Projet Perséides » qui consistait à éteindre l'éclairage artificiel dans la nuit du 12 au 13 août afin d'observer la pluie d'étoiles filantes des Perséides.

### **5. Terrains**

#### **5.1. Plan d'Affectation Communal (PACom) et son règlement (anciennement PGA et RPGA)**

Après avoir été retirés de l'ordre du jour du Conseil du 14 juin 2022, le PACom et son règlement ont finalement été validés lors de la séance du Conseil général du 11 octobre 2022. Ils ont été ensuite envoyés au Canton pour validation. Pour rappel, le projet avait débuté en 2018.

## **6. Police**

### **6.1. Contrôles de vitesse**

L'info-radar acquis par la Municipalité en 2021 a été installé à plusieurs endroits différents tout au long de l'année. Les résultats suivants résultent de l'installation durant 2 semaines à la sortie du village direction Cossonay :

- 11'369 voitures passées
  - 91 voitures entre 51 et 61 km/h
  - 3 entre 61 et 70 km/h,
- soit 0.8% en dessus de 50.

Durant le mois d'octobre 2022, un contrôle a été effectué par la gendarmerie. 60 véhicules ont été contrôlés. Aucun véhicule n'a été dénoncé. Le taux d'infraction à Dizy est de 0.00% sachant que pour la période en cours au niveau cantonal, le taux était de 3.39%.

### **6.2. Règlement sur la vidéosurveillance**

Adopté en séance du Conseil général du 14 juin 2022, le règlement a été envoyé à la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines pour approbation.

## **7. Cimetière, parcs et loisirs**

### **7.1. Place de jeux**

Pour éviter le parking sauvage, le marquage au sol des places de parcs a été effectué par l'entreprise Elgass. Profitant du déplacement de l'entreprise, un jeu de la marelle et du charret ont été tracés au sol. D'autres travaux de maintenance et réparation ont eu lieu, ainsi que la pose d'un porte-vélo.

## **8. Eau**

### **8.1. Plan Directeur de Distribution des Eaux – PDDE**

Pour revoir le fonctionnement institutionnel, l'auto-contrôle de l'eau et le cahier des charges des fontainiers du groupement Vy-de-Mauraz, le groupe de travail s'est rencontré à plusieurs reprises durant l'année 2022. L'élaboration des statuts pour la création de l'association Vy-de-Mauraz a bien avancé et ceux-ci pourront être soumis au vote des Conseils durant la première moitié de l'année 2023.

## 8.2. Fontaine

L'entreprise Liaudet est venue scier les racines qui bouchaient la fontaine devant l'Eglise et refaire l'écoulement.

## 8.3. Vy-Mauraz - Sécheresse

Dès la fin du mois de juillet, en raison de la sécheresse, les délégués du groupement Vy-de-Mauraz se sont entendus pour fermer les fontaines communales et recommander à la population d'adapter leur consommation d'eau. Au vu du manque de précipitations, elles ont dû rester fermées jusqu'à la fin de l'année.

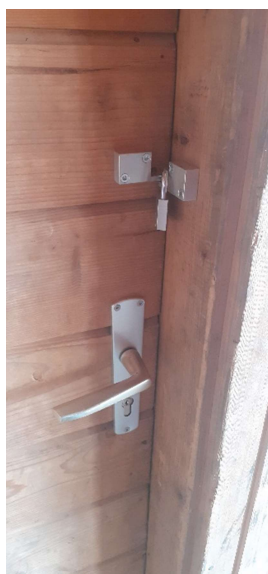
## 8.4. Renaturation du Valangon

La mise à l'enquête publique s'est déroulée du 22.03.2022 au 22.04.2022. Après, discussion, Pro Natura Vaud a décidé de lever son opposition. Quant au Service de l'agriculture, après quelques ajustements, leur opposition a été retirée. A la suite de cela, les démarches pour lancer les appels d'offres et obtenir les subventions du Canton ont pu démarrer. Les travaux débuteront durant le début de l'année 2023.

## 9. Forêts

### 9.1. Refuge

A plusieurs reprises notre refuge a subi des effractions. Pour renforcer la sécurité, le cylindre de la porte a été changé.



## 9.2. Marque et mise de bois

La marque de bois a eu lieu le 5 novembre 2022. Elle était suivie d'un repas avec la présence des anciens municipaux. La mise de bois s'est déroulée le 19 novembre 2022.

## 9.3. Signalisation forestière

Suite à l'approbation du projet de fermeture des routes forestières par la Direction générale de l'environnement, la Municipalité a fait installer les panneaux d'interdiction de circuler à l'entrée des différents chemins forestiers, comme le demandait le Plan directeur forestier de février 2014.

*Ci-dessous quelques-uns de ces panneaux.*



## 10. Epuration

### 10.1. STEP - travaux

Durant le mois de mars, des problèmes sont survenus sur le stocker de notre station d'épuration. Une vidange complète a dû être réalisée afin de faire un diagnostic du moteur et de l'aérateur. Finalement, les entreprises Dizerens SA à Aclens et Philsam Electricité SA à Cossonay ont pu réparer l'aérateur pour un montant de Fr. 5'298.90 (Dizerens Fr. 4'706.75 révision, Philsam Electricité SA Fr. 360.60 et A. Pilet SA Fr. 231.55 pour recherche de la panne).

### 10.2. Contrôles de la STEP

Douze prélèvements durant l'année ont été effectués par la Direction générale de l'environnement, service Protection des eaux, pour contrôler



l'analyse chimique de la Step. Ces prélèvements révèlent que les concentrations et rendements ne respectent pas la législation en vigueur.

### **10.3. Boues d'épuration**

En 2022, huit transports de boues d'épuration au Pôle de La Sarraz ont été effectués pour un total de 204 m<sup>3</sup>.

### **10.4. Régionalisation de l'épuration Haute Venoge - Veyron**

En décembre 2022, les Conseils législatifs des 15 Communes ont accepté le préavis concernant la création d'une Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron qui remplacera à terme les 10 stations d'épuration communales actuelles par une seule station régionale. La suite est donc l'envoi des statuts à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes pour signature par le Chancelier. L'existence légale de l'association EHVV sera officielle dès mi-mai 2023.

### **10.5. Raccordement à la Step de La Sarraz**

Le projet de raccordement à la Step de La Sarraz suit son cours. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour régler les différents aspects de ce raccordement, entre autres les problèmes liés à l'épuration des eaux de la fromagerie. Une rencontre avec les Municipalités de La Sarraz et d'Eclépens est prévue au mois de janvier 2023 pour définir plus précisément le dernier bout du tracé.

## **11. Déchets**

### **11.1. Valorsa**

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car



ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

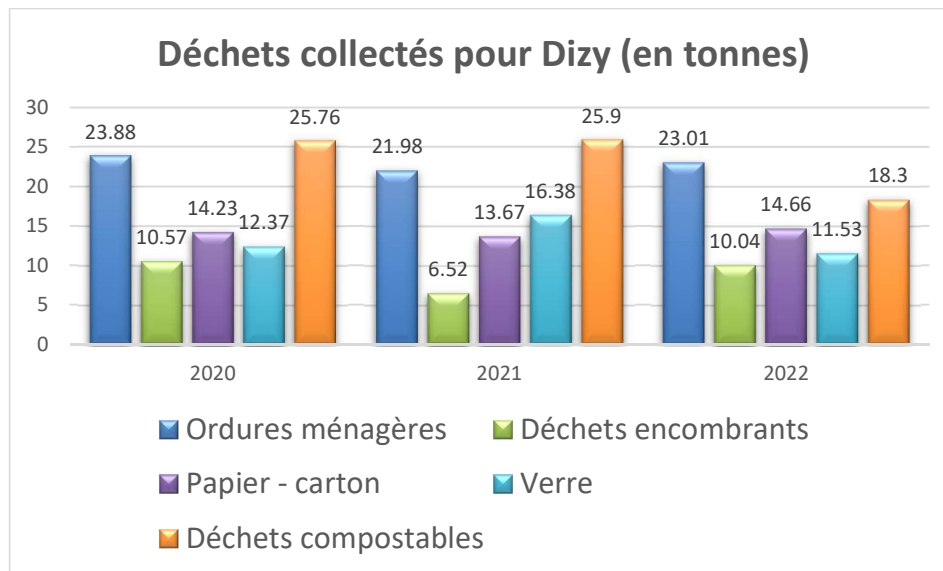
L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2022, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

En 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du SCL, validant la population des Communes vaudoises au 31 décembre 2019. Notre Municipalité détient dorénavant 9 actions de 800.- CHF et XX actions de 2'400.- sur un capital-actions de 6'800'000.- CHF entièrement libéré.

	2022 en tonnes facturées par Valorsa	2022 Destination	2022 Valorisation
Ordures ménagères	25'042	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'166	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	6'710	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'024	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité

Verre	4'263	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	320	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
Déchets spéciaux des ménages	233	CRIDEC	Traitement physico-chimique/ incinération
Déchets carnés	932.5	GZM	Energie



## 12. Contrôle des habitants

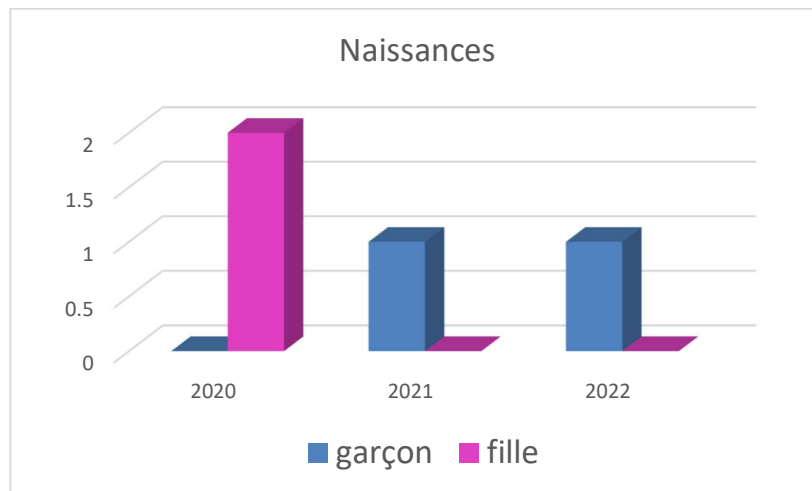
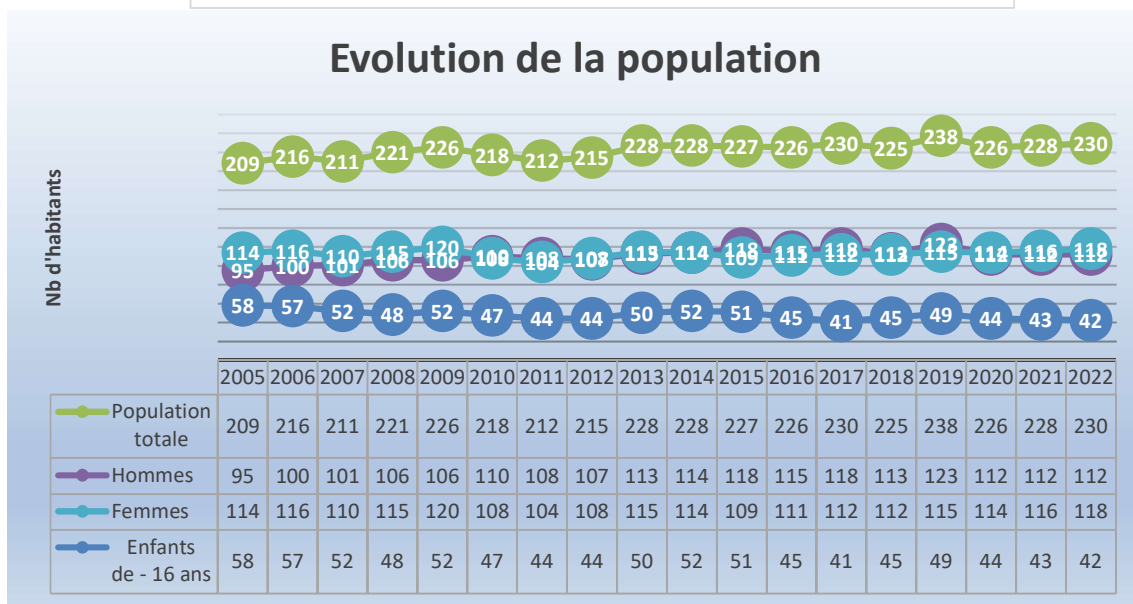
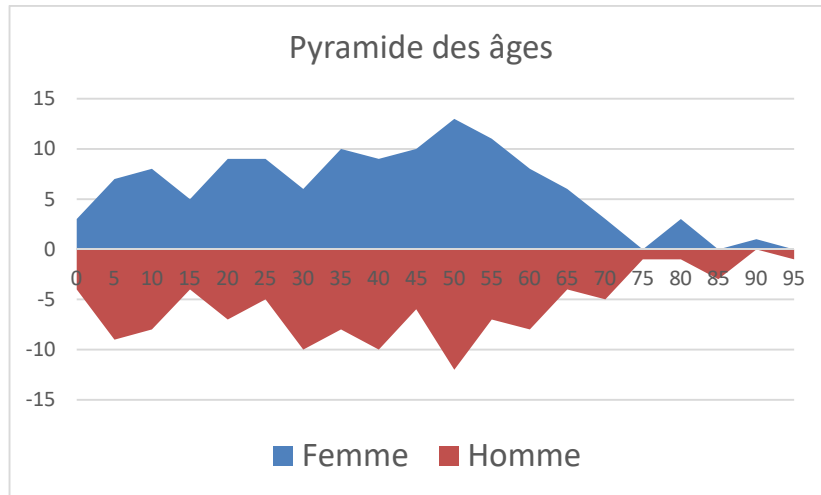
### 12.1. Evolution de la population

Au 31 décembre 2022, la population de Dizy est de 230 personnes, dont 201 suisses. La composition est la suivante :

112 hommes

118 femmes

dont 42 jeunes âgés de moins de 16 ans.

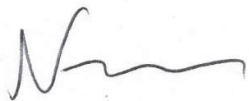


### 13. Remerciement

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les collaborateurs communaux pour le travail effectué au long de l'année. Elle adresse également ses remerciements au Président M. Jacques-André Rime, à la secrétaire du Conseil Général Mme Christine Reymond et à l'ensemble du bureau du Conseil Général, toujours disponible pour les votations ou élections durant l'année. La Municipalité remercie particulièrement l'ensemble des membres du Conseil Général qui lui ont fait confiance tout au long de l'année 2022.

Au nom de la Municipalité

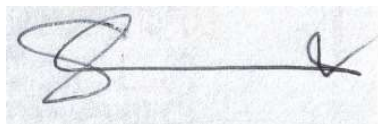
La Vice- Syndique :



Nathalie Favre



La Secrétaire :



Stéphanie Baudat